

École de Pointe-du-Lac

Rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025

*Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy*

Québec 

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

En 2023-2024, le Conseil d'établissement a adopté le nouveau projet éducatif 2023-2027 de l'école. L'aboutissement d'un grand projet rassembleur qui a impliqué en 2022-2023, tout le personnel de l'école, du service de garde, les élèves et leurs parents. Sondages, rencontres avec l'équipe-école, rencontres avec l'équipe du service de garde, rencontres nombreuses avec le comité restreint du projet éducatif ont permis à tous d'avoir une voix, de partager leurs idées pour faire de ce projet, notre projet commun qui nous ressemble et nous rassemble vers l'objectif ultime : la réussite et le bien-être de nos élèves. Durant tout le processus de rédaction, le Conseil d'établissement a été informé des développements. C'est le 28 novembre 2023 qu'il fut officiellement adopté par les membres.

Cette consultation colossale a donné lieu à des échanges très intéressants et riches où tous furent écoutés et considérés afin de faire consensus et d'écrire un projet éducatif bien ressenti par tous les acteurs impliqués dans la réussite et le bien-être de nos jeunes.

Les valeurs d'autonomie, de civilité et d'engagement teinteront toutes nos actions et nos décisions dans l'école dans les prochaines années.

Notre préoccupation première quant à la réussite scolaire demeure la lecture, mais la compétence de l'écriture se révèle une préoccupation importante suite à l'analyse des résultats. En ce qui concerne le climat scolaire, nos priorités ciblent le respect des élèves envers les adultes et leur motivation scolaire.

Cette année, les membres du personnel se concerteront maintenant à élaborer des moyens tangibles et rassembleurs pour la prochaine année 2024-2025 afin d'atteindre les résultats visés en 2027.

Encore une fois, le travail de collaboration a fait naître un projet emballant pour la réussite et l'avancement de notre milieu éducatif.

Encore une fois, ensemble, nous faisons la différence pour nos élèves !

Brigitte Carrier
Directrice

TABLE DES MATIÈRES

4	NOTRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
5	BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
5	2.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
6	2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DÉCISIONS PROSES PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
10	2.3 PROJET ÉDUCATIF
13	REDDITION DE COMPTE DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE
14	ANNEXE

1 - NOTRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Titre et fonction au conseil	Nom et prénom
Président.e	St-Onge, Benoît
Vice-président.e	Beaudry Massicotte, Maryse
Représentant.e au comité de parents	St-Yves, Véronique
Parent	Côte, Alexie-Anne
Parent	Hardy, Marie-Claude
Parent	Bergeron, Laurie
Parent	Trébuchon, Clémentine
Parent	Dupont, Karine
Membre du personnel enseignant	Bergeron, Carolyn
Membre du personnel enseignant	Paquin, Josée
Membre du personnel enseignant	Hamelin, Christian
Membre du personnel enseignant	Chayer, Francis
Membre du personnel enseignant	St-Germain, Andrée-Anne
Membre du personnel de soutien	Bouillon, Valérie
Membre du personnel professionnel	Pomerleau, Marie-Lys
Membre du personnel du service de garde	Dupont, Marilyse
Représentant.e.s de la communauté	Bélisle, François
Choisissez un élément.	
Choisissez un élément.	
Choisissez un élément.	

2 - BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2.1 - Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance (ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.)
15-10-2024	Séance ordinaire
26-11-2024	Séance ordinaire
25-02-2025	Séance ordinaire
01-04-2025	Séance ordinaire
13-05-2025	Séance ordinaire
10-06-2025	Séance ordinaire

2.2 - Activités réalisées et décisions prises par le conseil d'établissement

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclut, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
10-2024	Adoption	Règles de régie interne et calendrier des rencontres 2024-2025	
10-2024	Approbation	Règles de conduite et mesures de sécurité – Plans d'évacuation de l'école	
11-2024	Approbation	Plan de lutte intimidation-violence	
11-2024	Approbation	Planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)	
11-2024	Approbation	Spectacle de musique	
02-2025	Adoption	Rapport annuel 2023-2024	
04-2025	Approbation	Règles de fonctionnement des services de garde	
06-2025	Approbation	Règles de conduite et les mesures de sécurité – Agenda et code de vie	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclut, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
10-2024	Approbation	Activités et sorties éducatives	
02-2025	Adoption	Répartition du temps d'enseignement 2025-2026	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
02-2025	Approbation	Nouvelles sorties	
04-2025	Approbation	Rentrée progressive maternelle	
05-2025	Approbation	Activités classe 6 ^e année Mme Billie A. et classe 1 ^{re} -2 ^e Mme Annie B.-F.	
05-2025	Approbation	Projet éducatif SDG	
06-2025	Approbation	Matériel didactique aux frais des parents et fournitures scolaires	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
10-2024	Approbation	Projet de S.A.S.E.C. – Paniers de Noël	
11-2024	Approbation	Opération Enfant Soleil	

Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles

10-2024	Adoption	Budget du CÉ 2024-2025	
10-2024	Approbation	Projets entrepreneuriaux	
11-2024	Approbation	Friperie au profit du service de garde	
05-2025	Adoption	Suivi budgétaire 2024-2025	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
05-2025	Approbation	Mesures dédiées et protégées	
05-2025	Adoption	Budget initial 2025-2026	
06-2025	Approbation	Fonds à destination spéciale	
06-2025	Approbation	Don friperie de Pointe-du-Lac	

2.3 - Projet éducatif

- Démarche d'élaboration du projet éducatif (personnes consultées, dates de rencontres, consultation, etc.)

Consultation de l'équipe-école et l'équipe du Service de garde :

Enseignants, personnel de soutien, professionnels, éducateurs du service de garde

Rencontres équipe-école en 2022-2023 : 2 décembre, 27 janvier et 28 avril

Rencontres équipe du service de garde : ces mêmes rencontres se sont tenues dans les mêmes périodes

Comité du projet éducatif

Julie Drouin, Vicky Grenier, Manon Diamond, Annie Giroux, Sandra Harvey, enseignantes

Marie-Eve Grandbois, Marie-Claude Lachance et Brigitte Carrier, équipe de direction

Rencontres du comité du projet éducatif en 2022-2023 : 23 novembre, 11 janvier, 24 janvier et 3 avril

2023-2024 : 19 octobre, 23 octobre, 2 novembre, 6 février et 10 avril

- Sondages complétés par :

358 élèves

174 parents

82 membres du personnel

- Analyse des résultats des élèves en français et en mathématiques pour tous les niveaux.
- Analyse des sondages pour dégager les forces et les défis.
- Présentation aux membres du conseil d'établissement de chaque étape d'élaboration du projet éducatif.

- Date d'adoption du projet éducatif au conseil d'établissement : 28 novembre 2023

- Mission, vision et valeurs de l'établissement :

Mission :

Engagés dans la réussite et l'épanouissement de tous.

Ensemble, formons les citoyens de demain !

Vision :

L'école de Pointe-du-Lac est un milieu de vie dynamique et accueillant qui multiplie les occasions de s'épanouir, de s'engager et d'ouvrir ses horizons par une approche empreinte de civilité et d'autonomie.

Valeurs :

Autonomie, civilité, engagement

RÉUSSITE SCOLAIRE Choix prioritaire 1 : Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en français			
Objectif	Situation de départ	Résultat visé en 2027	Indicateur
Augmenter le pourcentage d'élèves ayant 70% et plus en français lecture au sommaire	70,9% de nos élèves (juin 2023)	80 % de nos élèves	La moyenne des résultats en français lecture au sommaire à tous les niveaux

FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION

2023-2024 :

- Poursuite des travaux de l'équipe verticale de collaboration en 2023-2024 (3e année) sur l'enseignement de la lecture et les pratiques gagnantes;
- Analyse des pratiques pédagogiques en équipe-niveau, partage du représentant de l'équipe de collaboration tout au long de l'année et expérimentation en classe;
- Bilan des travaux de l'année de l'équipe verticale à tous les enseignants lors d'une réunion du personnel le 13 mai 2024 et dépôt d'un document sur le drive de l'école qui rassemble tous les outils développés pendant trois (3) ans en collaboration avec Karine Richard, conseillère pédagogique;
- Maintien de la réorganisation par bloc du service d'orthopédagogique; entretiens de lecture;
- Mission des moussaillons : ateliers d'intensification en conscience phonologique pour les élèves du préscolaire;
- Formation d'une équipe de leadership;
- Analyse de nos résultats en lecture à chaque étape;
- Services auprès des élèves par une enseignante-ressource (annexe 49);
- Consultation pour les choix des moyens du plan d'action du projet éducatif 2023-2027.

RÉUSSITE SCOLAIRE Choix prioritaire 2 : Assurer un climat scolaire positif et le bien-être des élèves			
Objectif	Situation de départ	Résultat visé en 2027	Indicateur
Augmenter le pourcentage de nos élèves qui respectent les adultes	74,5 % de nos élèves	85 % de nos élèves	Sondage auprès de nos élèves et de notre personnel
	-		

FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION

2023-2024

- Année de transition entre deux projets éducatifs où nous nous sommes concertés afin d'établir des moyens concrets pour 2024-2025 afin d'atteindre le résultat visé en 2027.

RÉUSSITE SCOLAIRE Choix prioritaire 3 : Mettre en place des conditions favorisant la motivation des élèves			
Objectif	Situation de départ	Résultat visé en 2027	Indicateur
Augmenter le pourcentage de nos élèves qui se disent motivés	79,5 % de nos élèves	85 % de nos élèves	Sondage auprès de nos élèves

FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION

2023-2024

- Beaucoup d'activités sportives en parascolaire destinées aux plus grands de l'école : cross-country, volley-ball, basketball, hockey cosom, football, futsal...;
- Activités organisées le midi pour les plus petits au gymnase par l'enseignant d'éducation physique;
- Cours de violon, guitare;
- Spectacle de musique devant les parents;
- Journée des talents an 3;
- Année de transition entre deux projets éducatifs où nous nous sommes concertés afin d'établir des nouveaux moyens concrets pour 2024-2025 afin d'atteindre le résultat visé en 2027.

REDDITION DE COMPTE

DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Adopté par le C.É. le 4 juin 2024

Nos résultats	Reddition de comptes 2023-2024 Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école En date du 28 mai 2024 Clientèle école Notre-Dame = 124 élèves du préscolaire 4 et 5 ans Clientèle école Beau-Soleil = 642 élèves du 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle		
	Intimidation		Notre-Dame : 0 Beau-Soleil : 9 fiches de signalement
	Violence verbale ou sociale	5	
	Violence physique	4	
	Violence à caractère sexuelle	0	
	Cyber intimidation		Réseaux sociaux
	Incidents de violence	Total : 107	Pour la totalité des 766 élèves
	Violence physique	89	Notre-Dame : 18 incidents Beau-Soleil : 1 ^{er} cycle : 47 incidents 2 ^e cycle : 11 incidents 3 ^e cycle : 13 incidents
	Violence verbale	17	Notre-Dame : 3 cas de violence verbale Beau-Soleil : 14 cas de violence verbale
	Atteinte à la propriété	1	Vandalisme
	12 codes rouges ont été remis aux élèves fautifs parmi les incidents comptabilisés.		
Constats sur ces résultats	Note : Les neuf (9) incidents répertoriés correspondent à ceux inscrits dans la fiche de signalement complétée par l'agent pivot de l'école. Précisions : Au total, à l'école Beau-Soleil, 95 incidents de violence sont comptabilisés pour l'année scolaire 2023-2024. De ce nombre, 9 furent traités comme situations d'intimidation de niveau 1 et les interventions déployées ont été signalées au Centre de services scolaire ainsi qu'aux parents.		

	À l'école Notre-Dame, nous avons consigné 21 incidents de violence pour l'ensemble des élèves du préscolaire. De plus, 74 incidents de violence (crises et désorganisations) ont été recensés de la part uniquement des élèves H. Nous observons cette année, une diminution de la violence sous toutes ses formes. Trois élèves ont bénéficié d'une intensification de services en lien avec leurs besoins spécifiques, dans le but d'atténuer les manifestations comportementales inappropriées. Nous avons bonifié les heures de service en éducation spécialisé afin de répondre aux besoins spécifiques de ces enfants et contribuer au climat plus favorable aux apprentissages. L'analyse des besoins de quelques élèves a été réalisée par l'équipe des services complémentaires en collaboration avec des partenaires extérieurs, dans le but d'orienter ces élèves vers les ressources appropriées. L'analyse des observations colligées tout au long de l'année, révèle un manque de collaboration des élèves face à l'autorité. Un plan d'action a dû être appliqué afin de soutenir les éducateurs en milieu scolaire en toute cohérence (école et service de garde). • Prendre note que la collecte de données s'est raffinée ces deux dernières années, au préscolaire ainsi qu'au service de garde.
Principaux moyens mis en place pour prévenir l'intimidation et la violence	Plusieurs activités inscrites dans le « plan d'action pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école » du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy ont été menées à terme : • Mme Lysanne Dufour (TES), a planifié et actualisé l'animation de tous les élèves de première et deuxième année, afin de les habiliter à résoudre leur conflit sans violence. Un langage commun augmente l'efficacité et la cohérence des interventions. • Véronique Maheu (AVSEC) a animé plusieurs rencontres auprès des élèves du 2e et 3e cycle pour développer l'estime de soi et le respect des différences. • Dans l'objectif de sensibiliser les élèves au respect et de les encourager à adopter des comportements non violents, le programme mini-Moozoom a été animé pour les élèves du préscolaire. • Une animation du programme Moozoom s'est tenue dans plusieurs classes du 2e et 3e cycles. Des stratégies pour mieux réagir et favoriser la gestion des émotions furent enseignées. • L'animation du programme Hors-Piste a débuté au 2e cycle. • L'école de Pointe-du-Lac a participé activement à la journée de sensibilisation « Ensemble contre l'intimidation », en réalisant plusieurs activités et en portant un vêtement rose. • Les animations d'Action-Tox ont été grandement appréciées : le contenu est pertinent et bien livré.

	Actions posées dans le but d'outiller et de soutenir tout le personnel (enseignants, éducateurs du service de garde et surveillants) à poursuivre les stratégies d'intervention efficaces face à l'intimidation et aux actes de violence : • Rencontres code de vie : enseignement explicite des comportements attendus par niveau scolaire; • Rappels des interventions correctives à réaliser; • Maintien du ratio surveillants/élèves sur la cour d'école; • Augmentation du nombre de plages horaires réservées aux suivis par le service de psychoéducation; • Maintien de deux récréations au lieu d'une (moins d'élèves aux entrées, sorties et sur la cour); • Maintien d'une ressource-TES pour soutenir les éducateurs lors de la période du dîner; • Mise en place de la zone « Passerelle » pour répondre aux besoins des élèves du premier cycle. • Embauche d'une technicienne en éducation spécialisée pour répondre aux besoins de deux classes. Bonification du service en éducation spécialisée.
Actions mises en place lorsque l'école constate un acte de violence ou d'intimidation	▪ Le plan d'action implique tout le personnel; tous ont l'obligation d'agir et d'agir rapidement. Aussi, l'élève a l'obligation de contribuer à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire. ▪ Lors d'un signalement ou d'une plainte, tout adulte témoin ou à qui on rapporte un acte pouvant s'apparenter à de l'intimidation et/ou de la violence se doit de faire une première intervention en écoutant l'élève ou les élèves dans un lieu discret. ▪ Ensuite, l'adulte présente l'événement et identifie les élèves concernés à l'intervenant de l'école afin qu'il applique les actions lors de telles situations. Celui-ci recueille avec précision les informations de l'événement. En toute confidentialité, il rencontre les élèves concernés : victime, auteur, témoin. ▪ L'intervenant partage l'information à la direction avant sa rencontre avec les élèves concernés. ▪ Si on détermine la présence de violence = intervention immédiate ▪ La direction et/ou l'intervenant rencontrent les élèves; ▪ Selon la gravité ou le caractère répétitif, la direction applique des sanctions disciplinaires, communique avec les parents et fait suivre le code rouge aux parents.

	▪ Si on soupçonne la présence d'intimidation = analyse plus poussée ▪ La direction et/ou l'intervenant rencontrent les élèves impliqués (victime, auteur, témoin); ▪ Rencontre en lieu privé avec les personnes concernées seulement avec un grand souci de confidentialité; ▪ Consultation du personnel concerné pour des précisions sur les relations avec les autres; ▪ Selon la gravité ou le caractère répétitif, la direction applique des sanctions disciplinaires, communique avec les parents et fait suivre le code rouge aux parents. ▪ La direction rencontre les parents des élèves concernés, si elle le juge nécessaire ou à la demande des parents. Nom de l'intervenante-pivot : Annie Corbeil
Mesures de sécurité prises pour prévenir les violences à caractère sexuel	Contenus gris du programme d'éducation sexuelle en 1^{re}, 3^e et 5^e année

Annexe

Pouvoirs généraux

- Adoption du projet éducatif ou son actualisation
- Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence ou son actualisation
- Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)
- Approbation des contributions financières exigées
- Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe
- Approbation de la liste du matériel d'usage personnel
- Adoption des règles de fonctionnement des services de garde
- Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire
- Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)
- Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement
- Consultation sur les critères de sélection de la direction
- Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité
- Transmission de documents à l'intention des parents

Pouvoirs liés aux services éducatifs

- Approbation des modalités d'application du régime pédagogique
- Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant
- Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études
- Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)
- Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles- matières)
- Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)
- Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)
- Consultation des parents
- Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves

Pouvoirs liés aux services extrascolaires

- Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)
- Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme

Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles

- Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement
- Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)
- Adoption du budget annuel de l'établissement